

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance Publique du MARDI 11 JUIN 2019

En Mairie à 19 H 00

4ème séance depuis le 1^{er} Janvier 2019



Convoqué le 27 Mai 2019, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie, le MARDI 11 JUIN 2019 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean DECOOL.

Jean DECOOL

L'An deux Mil Dix Neuf, le Onze Juin à dix Neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle GHYVELDE s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean DECOOL, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

PRÉSENTS : Jean DECOOL, Maire - LANIEZ André, Maire Adjoint - ANDRIES Françoise - BLANCKAERT Sophie - DEBREU Michel - DECORTE Jacques - DE WALSCHE Nicole - FIGOUREUX Jean-Marc - GESQUIÈRE Denis - GUERMEUR Laurence - LOEUIL André - THÉODON Patrick - VANDAMME Martine - Adjoints

ALVES Monique - DEBERT Jérôme - DEDRIE Jean-François - HAEZEBROUCK Pascal - JANSSEN Alain - JUNOT Marie-Christine - LEBON Colette - LEDIEU Fabienne - PORTAUX Claudine - RUFIN Marie-Noëlle - SCHEPENS Patrick - VANTIELCKE Jean-Pierre - Conseillers Municipaux

ABSENTS : Jérôme DE BELVALLET - PERCAILLE Edith

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : BLAUWART Marie-Claire à LEDIEU Fabienne - DENIS Marie-Annyck à LANIEZ Hervé - DENYS Stéphane à VANDAMME Martine - GILLODTS Jean-Marc à LOEUIL André - LEFEVRE Claudine à DEBREU Michel - MACZKA Sylvie à BLANCKAERT Sophie - MAGNIER Patrick à THÉODON Patrick - VANDAELE Raphaël à GHESQUIERE Denis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DEBERT Jérôme -

00 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 6 MAI 2019

Adjoints :

Sujet n° 2 – Avis sur le PLUi-HD arrêté

Page 5 : Patrick THÉODON dit que Monsieur MAES avait déposé une requête pour le CAP VERT
Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas confondre le zonage du PLUiHD et le plan d'aménagement du camping (NC naturel camping)

Patrick THÉODON demande que soit transmis aux élus la signification des symboles de zonage dans le PLUi-HD

Correction : sujet n° 3 – salle communale – choix du nom

.....Monsieur GAST, Maire, avec son Conseil Municipal, a alors débaptisé la salle « Saint Jean BOSCO »....

01 – JURÉS D'ASSISES 2020

Conformément à l'Arrêté Préfectoral, en date du 29 avril 2019, portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2020.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort de neuf électeurs de la Commune de Ghyvelde dont 3 seraient retenus.

02 – SALLE COMMUNALE

A – CHOIX DU NOM

Martine VANDAMME, Adjointe à l'urbanisme, rend compte à l'Assemblée de la fin des travaux de la salle communale avec avis favorable de la Commission de sécurité de la Sous-Préfecture en date du 23 Mai 2019.

Suite à la demande faite auprès des élus, plusieurs propositions avaient été déposées :

- **La Morine – Jean BOSCOT (Saint) – Abbé VERAVERBECKE**

Après délibération, l'Assemblée avec **6 VOIX CONTRE** : André LOEUIL – Jean-Marc GILLODTS – Françoise ANDRIES – Patrick SCHEPENS – Fabienne LEDIEU – Marie-Claire BLAUWART et **27 VOIX POUR**

Le nom retenu est **SALLE COMMUNALE LES MOËRES**.

B – INAUGURATION

Martine VANDAMME, Adjointe à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que l'inauguration de la SALLE COMMUNALE LES MOËRES aura lieu le samedi 15 juin à 11 H 00 et une porte ouverte au public est programmée le samedi 22 juin 2019 de 10 à 13 heures.

C – TARIF DE LOCATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le tarif de location de la SALLE COMMUNALE LES MOËRES, à compter de ce jour, est fixé à :

GHYVELDOIS : 450 €

Extérieurs : 550 €

Il est précisé qu'un règlement intérieur sera réalisé dans les meilleurs délais s'alignant sur celui existant pour la salle des Fêtes Roland HAESEBAERT ;

Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

03 – PROJET DE BÉGUINAGE LES MOËRES

Martine VANDAMME, Adjointe à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée le projet de béguinage arrêté en 2017 sur le terrain de 2012 m², cadastré 404 B 1283 – 1285 et 1288, jouxtant l'école BOSCHAT, pour lequel trois bailleurs sociaux avaient été contactés :

- La Maison Fiamande : projet abandonné « pas d'équilibre financier en raison des contraintes suite aux résultats des études de sol »
- Le Cottage : propose le rachat du terrain à 1 € en raison de l'état de résistance du terrain qui nécessitera des fondations profondes et les constructions nécessiteront un poste de transformateur → coût estimé pour ces conditions 66.000 €.
- SRCJ qui sollicite la gratuité du terrain pour les mêmes raisons que le Cottage.

Après délibération, avec

3 VOIX CONTRE : Jérôme DEBERT – Françoise ANDRIES et Alain JANSSEN

9 ABSTENTIONS : Sophie BLANCKAERT – Sylvie MACZKA – Colette LEBON – Monique ALVES – Jean-Marc FIGOUREUX – Jean-François DEDRIE – Pascal HAEZEBROUCK – Jean-Pierre VANTIELCKE – Marie-Noëlle RUFIN

21 VOIX POUR

L'Assemblée décide de

- **CONFIER** au Cottage le projet de Béguinage
- **CÉDER** gracieusement le terrain cadastré section 404 B 1283 – 1285 et 1288 d'une superficie de 2012 m².
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

04 – LA ROSELIERE 3 ET 4

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la pose de la première pierre du béguinage de la Roselière 3 aura lieu le vendredi 21 juin 2019 à 10 H 30, ainsi que la plantation d'un « catalpa » aux abords du blockhaus validant ainsi le démarrage des travaux de la roselière 4 en septembre 2019.

Les invitations ont été lancées par PROTERAM.

05 – COMPTE RENDU DE LA CAO DU LUNDI 13 MAI 2019

André LOEUIL, Adjoint aux travaux rend compte à l'assemblée des deux projets de travaux validés par les membres de la Commission d'Appel d'Offres le lundi 13 mai 2019.

A – Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une plate-forme aux ateliers Robert VERWEIRDE, définie par le débat d'orientation budgétaire de février 2019.

La Société RAYONOR est retenue pour un montant de 22.573 € HT, les travaux seront réalisés fin juin.

B – Restructuration de la salle des Sports Claude PLATEL et création d'un bâtiment de stockage 4 rue Julien PLATEL.

Il s'agit d'un marché public en procédure adaptée, en 11 lots, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Christophe LOUCHART, Architecte.

Les travaux se décomposent comme suit :

- 1 – Zone A – Entrée de la salle des sports
- 2 – Zone B – Restructuration de la zone vestiaires, sanitaires et dégagement
- 3 – Zone C - Restructuration de la zone stockage/atelier existant en salle de réunion et box de stockage
- 4 – Zone D – Création d'un bâtiment indépendant de stockage

La Commission a retenu les entreprises ci-après :

Lot 1 : SAUVAGE – Lot 2 : DETAM – Lot 3 : C MENUISERIE – Lot 4 : MNBK – Lot 5 : DENIS – Lot 6 : SNEF - Lot 7 : BONNEL – Lot 8 : TECHNIDECO – Lot 9 : ESPACE ET NUANCE – Lot 10 – NOUANSPOUR – Lot 11 : STTS

Pour un montant total HT de 626.236,03 €

06 - 75^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE GHYVELDE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 15 septembre 2019 marquera le 75^{ème} Anniversaire de la Libération de Ghyvelde. A cette occasion, une cérémonie au monument aux morts aura lieu à 10 heures suivie d'un vin d'honneur et d'un repas au restaurant scolaire.

Pour cette même occasion, dans le cadre de devoir de mémoire, un déplacement est organisé par l'UNC-AFN le 17 septembre 2019.

Enfin, dans le même temps, une exposition aura lieu aux Moères pour la population, portant sur l'histoire de LES MOËRES – l'inondation de la guerre 39/45.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité,

VALIDE le prix du repas organisé au restaurant scolaire le 15 septembre 2019 à 12 €.

07 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif est modifié comme suit :

59260 Code INSEE	COMMUNE DE GHYVELDE COMMUNE DE GHYVELDE	DM n°2 2019
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6295-9 : Autres services extérieurs	0,00 €	4 916,28 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Charges à caractère général	0,00 €	6 916,28 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courantes	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 500,00 €
R-744-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 916,28 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 416,28 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	18 416,28 €	0,00 €	18 416,28 €
INVESTISSEMENT				
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 584,44 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 584,44 €
D-2169-101-0 : SALLE DES FETES	0,00 €	6 584,44 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	6 584,44 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	6 584,44 €	0,00 €	6 584,44 €
Total Général		25 000,72 €		25 000,72 €

Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

08 - GHYVELDE PLAGES

Après avoir ouï l'exposé de Laurence GUERMEUR, Adjointe à la jeunesse,

L'Assemblée, à l'unanimité,

VALIDE :

- La reconduction de **GHYVELDE PLAGES** du 8 au 21 juillet 2019
- Le recrutement de 7 animateurs :
 - 1 animateur responsable
 - 4 animateurs diplômés BAFA
 - 2 animateurs stagiaires BAFA
- La rémunération forfaitaire des animateurs sur une base de 84 heures :
 - animateur responsable : 1100 €
 - animateur diplômé BAFA : 1000 €
 - animateur stagiaire BAFA : 930 €
- Le prix d'accès au site
 - gratuité pour les Ghyveldois
 - 2 € pour les extérieurs

9 - BROCANTE COMMUNALE GHYVELDE LES MOËRES

Sur proposition de Jean-Marc FIGOUREUX, Adjoint aux Sports,
L'Assemblée, à l'unanimité,

VALIDE

- le prix d'emplacement de la brocante organisée le 27 juillet 2019 à 6 euros les 5 mètres
- la gratuité d'un emplacement aux Ghyveldois de la Commune Nouvelle
- la recette qui sera versée au Budget : chapitre 73 – impôts et Taxes – Article 7336 – Droit de place

10 - DUCASSE ANNUELLE GHYVELDE LES MOËRES

Sur proposition de Patrick THÉODON, Adjoint aux Fêtes,
L'Assemblée, à l'unanimité,

VALIDE le projet de location de jeux gonflables pour un coût de 2000 € le Samedi 27 Juillet 2019.

11 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

A – AMICALE LAÏQUE JANSOONE

Sur proposition de Patrick THÉODON, Adjoint aux Fêtes,

Avec 1 VOIX CONTRE : Françoise ANDRIES

2 ABSTENTIONS : Pascal HAEZEBROUCK et Alain JANSSEN et

30 VOIX POUR

Une subvention complémentaire de 1622 € est accordée à l'Amicale Laïque JANSOONE pour l'organisation de la Fête des écoles du 29 juin 2019

B – JSG FOOTBALL

Sur proposition de Monsieur le Maire, tenant compte des charges imputées au Club de Football et afin de pourvoir aux salaires des entraîneurs,

Avec 12 VOIX CONTRE : Sophie BLANCKAERT – Sylvie MACZKA – Monique ALVES – Alain JANSSEN – Jean-François DEDRIE – Jérôme DEBERT – Patrick THÉODON – Patrick MAGNIER – Jean-Pierre VANTIELCKE – Françoise ANDRIES – Marie-Noëlle RUFIN et Claudine PORTAUX

8 ABSTENTIONS : Hervé LANIEZ – Marie-Annyck DENIS – Martine VANDAMME – Stéphane DENYS – Colette LEBON – Jean-Marc FIGOUREUX – Pascal HAEZEBROUCK – Patrick SECHEPENS

Et 13 VOIX POUR

Une subvention complémentaire de 8000 € est accordée à la JSG FOOTBALL.

C – LA GAULE GHYVELDOISE

Sur proposition de Patrick THÉODON, la Gaule Ghyveldoise fêtant ses 20 années d'existence en 2020,

L'Assemblée, à l'unanimité,

DÉCIDE que seront inscrits au Budget 2020, 1570 € de subvention complémentaire.

D – FÊTE DE L'ECOLE BOSCHAT

Sur proposition de Patrick THÉODON, dans le cadre de l'organisation de la fête des écoles, avec 1 VOIX CONTRE : Françoise ANDRIES et 32 VOIX POUR

Une subvention complémentaire de 2000 € est accordée aux Petits Morins.

E – CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LES MOËRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en raison des travaux de la SALLE COMMUNALE LES MOËRES, le Club de Gymnastique Volontaire a déplacé son activité dans une salle prêtée par Monsieur GAST.

Les coûts de chauffage et d'électricité ont été facturés au Club à hauteur de 1123,20 €

Afin de palier à ces frais imprévus, l'Assemblée, à l'unanimité,

DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1200 € au Club de gymnastique.

12 - TABLEAU DES EFFECTIFS STATUTAIRES 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, avec 1 ABSTENTION : Jean-Pierre VANTIELCKE et 32 VOIX POUR, le tableau des effectifs statutaires ci-dessous est validé.

<u>SERVICE</u>		<u>GRADE</u>
<u>SERVICES ADMINISTRATIF</u>	1	Attaché territoriale
	1	Rédacteur principal de 1 ^{er} classe
	2	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
	1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{er} classe
	1	Adjoint administratif territorial
	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 17h30/35h
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>		
	3	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
	3	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
	2	Agent de maîtrise principal
	3	Adjoint technique territorial
	1	Adjoint technique territorial temps non complet 17h30/35h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 17h30/35h
	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe temps non complet 20h/35h
<u>SERVICES CANTINE- ECOLES -BATIMENTS COMMUNAUX</u>		
	2	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe
	1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe
	2	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
	2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 28h/35h
	3	Adjoint technique territorial
	1	Adjoint technique territorial stagiaire
	1	Adjoint technique territorial temps non complet 24h/35h
	1	Adjoint technique territorial temps non complet 21h/35h
	1	Adjoint technique territorial temps non complet 25h/35h
	1	Adjoint technique territorial 30h/35h
	1	Adjoint technique territorial stagiaire 20h
<u>ENSEIGNEMENT MUSICAL</u>	1	Directeur de l'Harmonie fanfare municipale à temps complet ou assistant d'enseignement artistique musique
<u>DIVERS ET ANIMATION</u>	1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

13 - CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES DU LUCULLUS

Monsieur le Maire propose de créer une régie de recettes pour les repas du Lucullus selon les critères suivants :

- Encaissement annuel maximum de 15.000 €
- Pas d'indemnité de régie au régisseur

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la création de la régie de recettes du Lucullus à compter du 1^{er} septembre 2019.

14 - TAXES DE SÉJOUR

Dans le cadre des travaux de contrôle des délibérations de taxes de séjour extraites du fichier OCSITAN, (Ouverture aux Collectivités locales d'un système d'information des taxes annexes), le service de la fiscalité directe locale a vérifié que les données sont conformes aux délibérations reçues. S'agissant des hébergements sans classement ou en attente de classement, la loi de finances pour 2017 a modifié le régime juridique applicable en matière de taxe de séjour pour 2019. Ainsi les communes devaient fixer un taux, pouvant varier de 1 % à 5 %, avant le 1^{er} octobre 2018 pour une application au 01/01/2019.

L'article 162 de la loi n° 2018-1317 de finances pour 2019 a complété le cadre juridique et prévu un régime transitoire applicable uniquement pour 2019.

Aussi le législateur a prévu :

- Pour les collectivités qui percevaient la taxe de séjour en 2018 mais qui n'ont pas délibéré avant le 01/10/2018, l'application d'un taux par défaut de 1 % en 2019 pour cette catégorie d'hébergement afin d'assurer la continuité de la perception de la taxe de séjour.
- Les collectivités qui n'ont pas délibéré en 2018 et qui ont bénéficié du taux par défaut de 1 % devront délibérer avant le 01/10/2019 pour fixer le taux applicable à compter du 01/01/2020 pour cette catégorie d'hébergement.

Il est demandé à l'Assemblée de statuer sur le projet de délibération ci-dessous :

Vu les articles L 2333-26 et suivants du CGCT,

Vu le décret n° 2015-970 du 31.07.2015 relatif à la taxe de séjour

Vu les articles R 5211-21 et R 2333-43 et suivants du CGCT,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE à compter de l'année 2020,

- De maintenir la taxe de séjour sur son territoire,
- D'assujettir les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air à la taxe de séjour forfaitaire,
- D'assujettir tous les autres types d'hébergement à la taxe de séjour au réel
- De percevoir la taxe de séjour au 1^{er} juillet de chaque année
- De ne pas appliquer de taux d'abattement aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire dont la durée d'ouverture excède 183 nuitées
- D'adopter un taux de 1 % applicable au coût par personne et par nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement,
- Que la taxe de séjour soit due quel que soit le loyer des personnes occupant les locaux assujettis à la taxe
- De fixer les tarifs suivants, sachant que la taxe additionnelle a été instituée par le Conseil Départemental :

Tarif au réel	Classement	tarif ville	taxe additionnelle (département)	total
GITES	5*	3.00 €	0.30 €	3.30 €
GITES	4*	2.30 €	0.23 €	2.53 €
GITES	3*	1.50 €	0.15 €	1.65 €
GITES	2*	0.90 €	0.09 €	0.99 €
GITES	1*	0.80 €	0.08 €	0.88 €
GITES	Non classé	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Tarif forfaitaire	Tarif ville	Taxe additionnelle (Département)	Total
Campings 3-4-5 *	40.00 €	4.00 €	44.00 €
Campings 1-2 *	20.00 €	2.00 €	22.00 €
Non classé	20.00 €	2.00 €	22.00 €

15 - CONVENTION TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du développement et l'extension de la transmission dématérialisée des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, objet de l'avenant n° 1 joint à la présente délibération, entre la commune et la Sous-Préfecture.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant sus cité.

16 - CONVENTION S.E.J. 2019 - 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Il est demandé de renouveler les conventions avec le Service enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2019/2020 couvrant :

- **La périscolaire aux écoles Maternelle, BRUNEEL et BOSCHAT**
- **Un soutien en pause méridienne au restaurant scolaire de GHYVELDE**

Le coût de ces prestations s'élèverait à :

Périscolaire :

Maternelle et BRUNEEL : 41.985 €

BOSCHAT : 32.718 €

Pause méridienne :

Ghyvelde : 5.244 €

Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

17 - ACQUISITION DES PARCELLES ZI 8 & 10 PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée d'un courrier reçu le 22 mai dernier nous informant que le Conservatoire du Littoral est sollicité pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZI 8 & 10 d'une superficie totale de 34.290 m², propriété de Monsieur et Madame GOBEAUX.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-1 du Code de l'Environnement, il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Après délibération, L'Assemblée, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable

18 - ANCIENNE MORGUE LES MOËRES - DEMANDE D'ACQUISITION PAR MONSIEUR MARTIN

Hervé LANIEZ, Maire délégué, rend compte à l'assemblée de la requête de Monsieur Daniel MARTIN sollicitant le rachat de l'ancienne morgue rue du cimetière, jouxtant sa propriété.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la cession de ce bâtiment, le coût sera déterminé par une évaluation domaniale.

19 – INFORMATION RESTAURANT SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LA BOULANGERIE DU VILLAGE

Marie-Noëlle RUFIN rend compte à l'Assemblée de la rencontre en mairie le 27 mai avec Monsieur Mike DURNEZ, propriétaire de la Boulangerie du Village, afin de mettre en place les conditions de partenariat avec le restaurant scolaire.

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été vues,
La séance est levée à 21 H 15**